

Communiqué de Presse

Direction de la Communication

Réf: 217f09

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie

17-19 mars 2009: Le Comité des Ministres surveille l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

Strasbourg, 16.03.2009 – Du 17 au 19 mars, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe tient sa première réunion spéciale «DH»¹ de 2009. Il surveillera l'adoption des mesures individuelles nécessaires pour effacer les conséquences pour les requérants des violations établies par la Cour (y compris le paiement de toute satisfaction équitable octroyée) et/ou des mesures générales (changements législatifs ou autres) nécessaires pour prévenir des violations semblables.

413 nouveaux arrêts seront ainsi examinés, dont un certain nombre soulève la question de l'adoption de nouvelles mesures générales. Les autres ont trait à des questions déjà en cours d'examen dans le cadre d'autres affaires ou qui ne présentent pas de caractère structurel.

Dans les autres affaires, il examinera les progrès accomplis, notamment en ce qui concerne quelque 300 réformes législatives ou autres.

Le Comité est également appelé à adopter lors de cette réunion des résolutions finales dans 31 affaires dans lesquelles toutes les mesures d'exécution ont été prises. Il va en outre décider si environ 34 autres affaires sont prêtes à être closes.

Une liste préliminaire des points/affaires pour examen lors de cette 1051^e réunion des Délégués des Ministres est disponible sur le site du Comité des Ministres www.coe.int/t/cm/home_fr.asp. A cette liste s'ajoutent les arrêts devenus définitifs après la dernière réunion «DH» (décembre 2008). Les dernières informations publiques sur les principales affaires examinées sont disponibles, regroupées par Etat, sur le site www.coe.int/Droits_de_l'Homme/execution, sous la rubrique «Etat d'exécution».

Les résolutions intérimaires et les décisions les plus importantes sont rendues publiques à l'issue de la réunion. Les autres décisions et l'ordre du jour annoté (lequel contient des informations sur les progrès accomplis dans les différentes affaires) sont rendus publics dès leur adoption formelle, une quinzaine de jours après la réunion. Ces textes ainsi que des informations plus détaillées sur le mécanisme d'exécution sont disponibles sur www.coe.int/t/cm/home_fr.asp ou www.coe.int/Droits_de_l'Homme/execution. Le rapport annuel 2007 du Comité des Ministres sur sa surveillance de l'exécution des arrêts y est également consultable.

Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

¹ Selon l'article 46 de la Convention européenne des Droits de l'Homme:

« 1. Les Hautes Parties contractantes s'engagent à se conformer aux arrêts définitifs de la Cour dans les litiges auxquels elles sont parties.

2. L'arrêt définitif de la Cour est transmis au Comité des Ministres qui en surveille l'exécution. »